



DECISION DU MAIRE

N°2026/DST/SG/DGS/CL/099

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES D'ORGANISMES FINANCEURS POUR LA MISE EN PLACE D'ALARME PPMS DANS LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES DE NANGIS

Clotilde LAGOUTTE, Maire de la commune de Nangis,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°2026/MARS/027 en date du 20 mars 2026 par laquelle le conseil municipal a décidé de déléguer à Madame la Maire, les attributions visées dans l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT l'intérêt de solliciter un soutien financier de tout organisme financeur susceptible de participer financièrement au projet d'installation d'alarmes PPMS dans les établissements scolaires de Nangis,

DECIDE

Article 1 : De déposer une demande de subvention pour le projet d'installation d'alarmes PPMS dans les établissements scolaires de Nangis, auprès de :

- Fonds Interministériels de Prévention de la Délinquance (FIPD)
- Tout organisme financeur.

Article 2 : Dit que le montant des travaux pour l'installation d'alarmes PPMS dans les établissements scolaires de Nangis s'élève à 30 096,00 € H.T.

Article 3 : Sollicite l'attribution d'une subvention par les Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) à hauteur de 80% du montant des travaux soit 24 076,80 €.

Article 4 : Dit que les crédits seront inscrits en section d'investissement après notification des subventions sur les exercices concernés.

Article 5 : Dit que Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision du Maire, publiée sur le site internet de la ville de Nangis pour une durée de trois mois, à compter de la signature de ladite décision.

Article 6 : Copie de cet acte sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Provins,
- Madame le Receveur Municipal,
- Madame la directrice du service financier
- Madame la directrice du secrétariat général

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20260403-DEC-2026-099-AR
Date de télétransmission : 03/04/2026
Date de réception préfecture : 03/04/2026

